

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



	AY-CHAMPAGNE	DIZY	MAREUIL SUR AY	TOURS SUR MARNE
PARTICULIERS & PROFESSIONNELS				
DÉCHETS VERTS	●	●	●	●
CARTONS	●	●	●	●
TOUT VENANT	●	●	●	●
HUILES ALIMENTAIRES		●	●	●
NÉONS ET AMPOULES		●	●	●
PILES	●	●	●	●
CARTOUCHES D'ENCRE		●	●	●
SIPOREX / BRIQUE PLÂTRIÈRE	●			
TEXTILE	●	●	●	●
VERRE	●	●	●	●
MENUISERIE VITRÉE				●
PLASTIQUE DU BATIMENT				●
MEUBLE ET JOUET EN PLASTIQUE				●
PARTICULIERS UNIQUEMENT :				
BOIS	●	●	●	●
GRAVATS	●		●	●
PLATRE	●		●	●
MEUBLE			●	●
DÉCHET ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE	●	●	●	●
DÉCHETS CHIMIQUE	●	●	●	●
HUILE DE VIDANGE	●	●	●	●

En achetant certains produits (électroménager, appareils électroniques, mobilier, etc.), vous versez une éco-participation à des éco-organismes chargés de leur recyclage en fin de vie.

Ces éco-organismes sont des structures à but non lucratif agréées par l'Etat dans le cadre d'une ou plusieurs filières REP (**R**esponsabilité **é**largie des **p**roducteurs). Les principales missions d'un éco-organisme consistent à recycler et valoriser les déchets issus de la ou des filières dont ils font partie. En constante évolution, la Communauté de Communes conventionne chaque année avec bon nombre d'entre eux.



LES DÉCHETS INTERDITS

AMIANTE
BOUTEILLE DE GAZ
DÉCHET D'ACTIVITÉ DE SOIN
EXTINCTEUR
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT
MÉDICAMENTS
ORDURES MÉNAGÈRES
PNEUS
TRI
TERRE

Ces déchets, en fonction de leur nature, doivent être retournés chez le distributeur ; pris en charge par des filières spécifiques et/ou être dépollués.

Professionnels, vous cherchez une solution pour vos déchets ?



www.ademe.fr

Un doute, une question
infotri@ccgvm.com / 03 26 56 95 23